

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-32

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

**CASTELSARRASIN, LABASTIDE SAINT PIERRE, MONCLAR DE QUERCY,
PERVILLE, SAINT ANTONIN NOBLE VAL, SAINT CIRICE et COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES ET VILLEBRUMIER**

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2012.....	700 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	151 561 €
Disponible.....	548 439 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 151 561 € :

Demandes présentées dans le cadre de conventions territoriales

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
<p>1) CASTELSARRASIN Requalification de la place du Château - secteur place de la Raison, le cœur du Maire et place Garonne - Tranche 2 Phase 1</p> <p><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2011/Phase 1 validée en Commission Permanente du 24 octobre 2011.</p>	743 109	<u>40 000 €</u> (forfait)
<p>2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES ET VILLEBRUMIER Aménagements extérieurs de la maison de l'intercommunalité à Labastide Saint Pierre - Tranche 1</p> <p><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais Année 2011/Phase 1 validée en Commission Permanente du 24 octobre 2011.</p>	255 869	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<p>3) LABASTIDE SAINT PIERRE Aménagement du centre bourg et de ses espaces publics - Tranche 1: parking de l'église, abords de l'école maternelle, entrée est et ruelles Nord-Est</p> <p><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais – Année 2011/Phase 1 validée en Commission Permanente du 24 octobre 2011.</p>	726 067	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<p>4) MONCLAR DE QUERCY Aménagement des abords du pôle commercial</p> <p><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2009/Phase 3 validée en Commission Permanente du 29 mars 2010.</p>	151 957	95 000 x 20 % = <u>19 000 €</u>
<p>5) PERVILLE Aménagement piétonnier de la rue principale</p> <p><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2011/Phase 2.</p>	45 933	45 933 x 20 % = <u>9 186 €</u>
<p>6) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Aménagement de la place du four neuf OPAA/STA03990</p> <p><u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy Année 2011/Phase 2.</p>	50 875	50 875 x 20 % = <u>10 175 €</u>

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION
7) SAINT CIRICE Aménagement des places de l'église et de la mairie OPAA/STA03804 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2010/Phase 2 validée en Commission Permanente du 17 janvier 2011.	155 850	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>

TOTAL.....151 561€

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,